

ORPEA CONFIRME SON ENGAGEMENT À REMBOURSER LES FONDS PUBLICS INDUMENT PERÇUS

Puteaux, le 30 août 2022 (8h30 CEST)

Dans sa réponse du 29 août 2022 au courrier de la CNSA du 29 juillet 2022¹, ORPEA confirme son engagement à rembourser à l'euro près les dotations publiques qui n'auraient pas été régulièrement demandées, versées ou utilisées.

ORPEA va ainsi procéder au remboursement d'un montant de 25,7 M€ identifié par la CNSA, correspondant aux remises de fin d'années perçues auprès de ses fournisseurs pour des achats financés par la section « soins » ainsi qu'à la contribution économique territoriale, la contribution sociale de solidarité des sociétés et des frais de souscription des contrats d'assurance responsabilité civile imputés sur la section « soins ».

En revanche, concernant les charges de personnel liées aux auxiliaires de vie faisant fonction d'aides-soignants, ORPEA rappelle qu'il s'agit d'une pratique généralisée dans les Ehpad privés et publics, indispensable pour assurer la qualité de la prise en charge dans un contexte général de pénurie de soignants et que les autorités de tutelle, à de très rares exceptions près, n'ont pas formulé de remarques sur le traitement des « faisant fonction » dans les états réalisés de recettes et de dépenses, ni ne les ont rejetés.

Pour le futur et face à ces difficultés récurrentes, ORPEA engage les initiatives suivantes :

- Le lancement d'un ambitieux programme de recrutement de 550 personnes par mois jusqu'à fin 2022, dont la moitié d'aides-soignantes, puis de 800 par mois à partir de 2023;
- Le déploiement d'un programme de formation accéléré via les dispositifs de VAE (Validation des acquis de l'expérience) avec un objectif de 300 salariés inscrits et formés ;
- Le développement de l'apprentissage avec le lancement dès le mois de mai 2022, d'une campagne de recrutement d'apprentis aides-soignants avec un objectif de 500 alternants en 2022-2023.

ORPEA entend aborder l'ensemble de ces sujets dans un esprit constructif et responsable, afin notamment de clarifier les règles régissant les financements, là où il peut subsister des difficultés d'interprétation.

Laurent Guillot, Directeur général d'ORPEA, a déclaré : « *ORPEA remboursera à l'euro près les dotations publiques qui n'auraient pas été régulièrement demandées, versées ou utilisées. C'est une étape indispensable pour la refondation d'ORPEA que nous allons accélérer et approfondir, dans un esprit de coopération constructive et responsable avec les autorités* ».

¹ Mentionné dans le Communiqué de Presse de la Société du 2 août 2022

A propos d'ORPEA

ORPEA est un acteur mondial de référence, expert de l'accompagnement de toutes les fragilités. L'activité du Groupe se déploie dans 22 pays et couvre trois métiers que sont les prises en charge du grand âge (maisons de retraite médicalisées, résidences services, soins et services à domicile), les soins de Suite et de Réadaptation et les soins de Santé Mentale (cliniques spécialisées). Il compte plus de 71 000 collaborateurs et accueille chaque année plus de 255 000 patients et résidents.

<https://www.orpea-groupe.com/>

ORPEA est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000184798) et membre des indices SBF 120, STOXX 600 Europe, MSCI Small Cap Europe et CAC Mid 60.

Relations investisseurs

ORPEA

Benoit Lesieur
Responsable Relations Investisseurs
b.lesieur@orpea.net

Relations investisseurs

NewCap

Dusan Oresansky
Tél. : 01 44 71 94 94
ORPEA@newcap.eu

Relations Médias

Image 7

Laurence Heilbronn
Tél. : 06 89 87 61 37
lheilbronn@image7.fr